

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE  
PIERRE EVRAT ET RUE DU COLONEL SOUHAIT DURANT DES TRAVAUX DE  
REPARATION D'UNE FUITE SUR RESEAU EAU**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional du Grand Est,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : À compter du lundi 24 octobre 2016, et jusqu'à la fin des travaux de réparation d'une fuite sur réseau eau,

- **La circulation sera mise à sens alternés, réglée par panneaux, rue Pierre Evrat (au niveau de la rue du Colonel Souhait)**
- **La circulation sera interdite dans la rue du Colonel Souhait sauf riverains.**

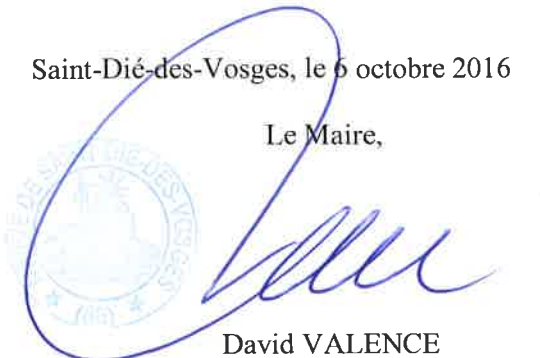
**Article 2** : La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : La déviation sera mise en place par la ville.

**Article 4** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 6 octobre 2016

Le Maire,



David VALENCE